

**LE PÈRE NOËL
N'EST PAS
UNE ORDURE !**



**AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE**

**COMMANDEZ-LUI UN COMPOSTEUR
POUR VOS BIODÉCHETS**

**100%
PRATIQUE
ET ÉCOLOGIQUE**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE**

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, **le tri des biodéchets devient obligatoire pour tous les professionnels et particuliers.**

Pour accompagner ses habitants vers cette généralisation du tri à la source, la **Communauté de communes de Petite Camargue lance une campagne de mise à disposition de composteurs individuels de 350L à tarif préférentiel** auprès des usagers résidant dans ses communes membres, dès lors qu'ils disposent d'un jardin ou d'une cour. Pour d'autres usagers, des sites de compostage partagé seront progressivement déployés dans les espaces publics communaux.



PLUS D'INFOS
04 66 51 19 21

environnement@cc-petitecamargue.fr
www.petitecamargue.fr/composteurs/

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Constituez votre dossier pour votre demande de composteur en téléchargeant vos documents sur notre site web.

Dépôt du dossier par courriel ou directement au service Environnement (706 avenue Ampère, 30600 Vauvert)

Demande de participation de 10€.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE